

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 SYNDICAT RHODANIEN DU DÉVELOPPEMENT DU CABLE

Ce rapport reprend l'activité du syndicat mixte EPARI duquel est membre le SRDC.

I- PRÉSENTATION DU RÉSEAU ÉPARI SUR LE TERRITOIRE DU SRDC

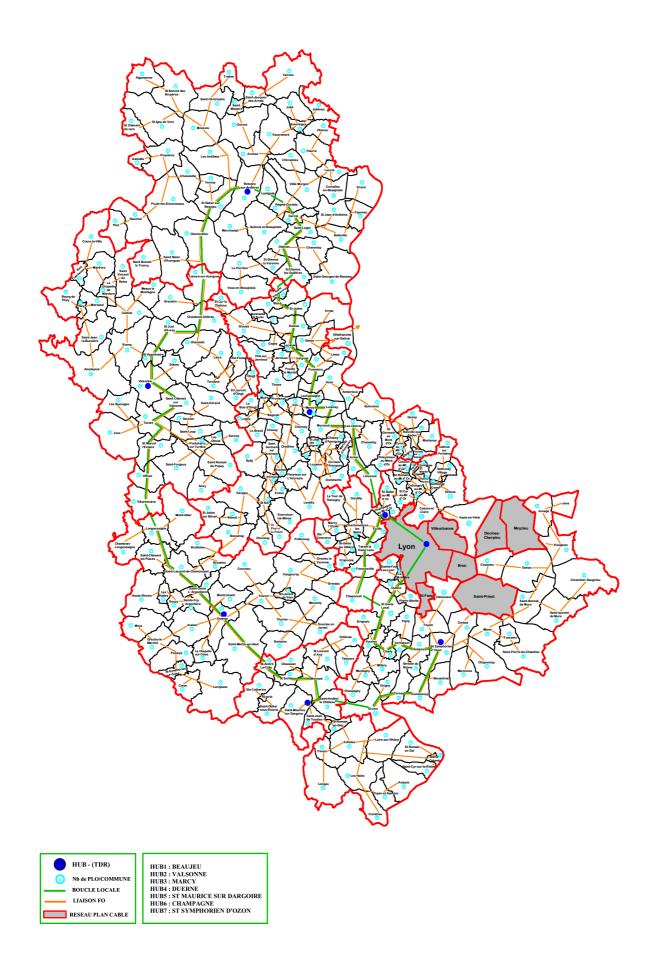
Le réseau câblé du Rhône est un réseau hybride constitué d'une boucle optique de près de 300 kms de long et de terminaisons de desserte en câble coaxial depuis des points de livraison optique (P.L.O.) repartis dans les communes à raisons d'environ 500 prises en moyenne et 1 000 prises maximum. Il existe au moins un P.L.O. par commune quelle que soit la population.

Sur la boucle optique sont réparties 7 têtes de station, desquelles partent des faisceaux de fibre optique en direction des communes.

De l'ordre de 250 000 foyers sont alimentés par le réseau sur le territoire des 268 communes adhérentes au Syndicat de Développement du Câble (S.R.D.C.) sur le territoire du département du Rhône et celui de la métropole Lyonnaise.

SYNDICAT RHODANIEN DE DEVELOPPEMENT DU CABLE

29-31 COURS DE LA LIBERTE – LYON 3° ADRESSE POSTALE : HOTEL DU DEPARTEMENT – 69483 LYON CEDEX 03 Tél. : 04 72 61 74 01 – Fax : 04 72 61 43 29



II- CONSOLIDATIONS DU RÉSEAU

Le SRDC, en s'appuyant sur l'EPARI, est aux côtés des communes pour orienter les études d'utilisation du réseau pour des services propres type vidéo protection, création de VPN dédié, téléphonie I.P., prise en compte des demandes d'extension de réseau par les collectivités ou des particuliers regroupés (lotissements, quartiers agglomérés), mener à bien des opérations de renforcements, réparations ou extensions du réseau. Entre-autres exemples :

- Suivi des études de raccordabilité des bâtiments publics au réseau EPARI: tout au long de l'année les communes adhérentes demandent des études et raccordements de bâtiments publics. Ils sont tous suivi par des centres d'appels dédiés et dépannés dans le cadre d'une garantie de temps de rétablissement en 8 heures ouvrées (G.T.R.) 1 642 bâtiments publics, mairies, écoles, bibliothèques etc... en bénéficient. CHABANIERE (pour l'ancienne commune de St Sorlin), Communauté de communes de la Vallée du Garon pour la nouvelle piscine communautaire établie à Brignais, Pierre Bénite...
- Suivi des réseaux DATA mis en place par les communes pour la mise en réseau à travers un VPN local, de leurs bâtiments publics, par exemple Thizy les Bourgs a mis en réseau les mairies des 4 anciennes communes qui la composent, Les réseaux DATA qui supportent la téléphonie comme le réseau commun à 4 communes, St Georges de Reneins, St Etienne des Oullières, Vaux en Beaujolais, Le Perréon...
- Fourniture à leur demande, de bases de données au format SHAPE aux collectivités locales, pour intégration dans leur SIG.

Suivi des demandes d'étude d'extension de réseau vers des lotissements dans le cadre de l'avenant 8 avec prise en charge de 300 € H.T. par foyer par SFR-Numericable si atteinte d'un taux de 30 % d'abonnés.

Coordination des demandes d'extension de plusieurs lotissements. Le rôle de l'EPARI est de faire respecter la procédure définie dans l'avenant 8 de la convention de concession, à l'opérateur :

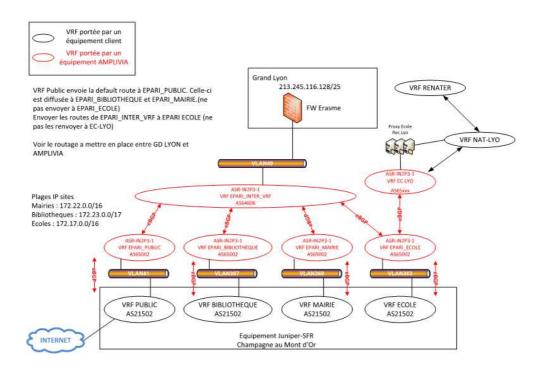
- ✓ Étude de l'investissement nécessaire pour l'extension par les services techniques du délégataire afin de vérifier si le projet est réaliste.
- ✓ Au retour du dossier si le coût se trouve dans les limites de la prise en charge par le délégataire, demande de pré commercialisation afin de vérifier si le quota de 30 % d'abonnés, requis, sera atteint. Si le coût moyen à la prise est légèrement supérieur aux 300 €/prise, demande d'optimisation de l'étude technique afin de minimiser l'investissement si possible. S'il reste un coût résiduel, présentation de la procédure à la copropriété afin de vérifier si celle-ci est disposée à prendre en compte ce différentiel.
- ✓ Au retour de la commercialisation, à l'atteinte de l'objectif, demande de lancement de la construction et suivi jusqu'à l'intégration de ces nouvelles prises dans la base commerciale de l'opérateur, suivi du raccordement des abonnés.

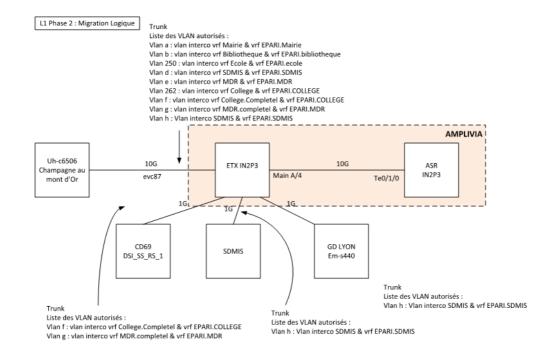
Suivi de la modernisation du réseau EPARI à destination des bâtiments publics, migration sur le routeur AMPLIVIA, étude d'upgrade du lien entre le HUB de Champagne au mont d'or et le routeur AMPLIVIA à LA DOUA.

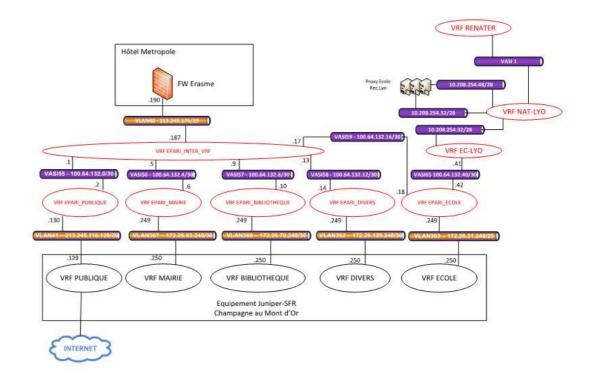
Pour mémoire les connexions des bâtiments publics étaient distribuées jusqu'à la tête de réseau principale de Champagne en transitant par le centre Erasme, la $1^{\rm ere}$ opération a consisté en un routage direct des liaisons des collectivités de Champagne jusqu'à la DOUA où sont situés les routeurs d'AMPLIVIA qui distribuent les connexions sur des routes différentes en

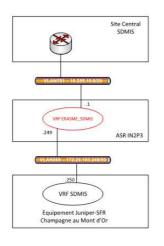
fonction du type de bâtiment public. Les croquis ci-dessous reprennent l'évolution des connexions.

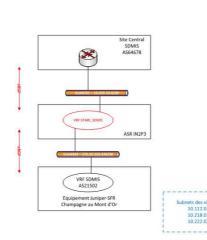
Vous y trouverez la présentation de migration VPN par VPN et les configurations adoptées afin de garantir la sécurité et l'indépendance de chaque type de bâtiment.

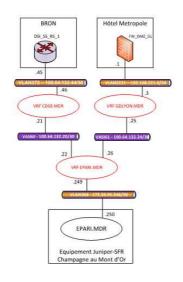




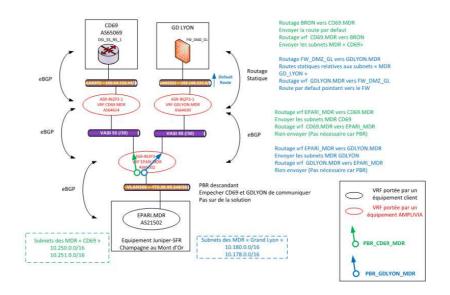


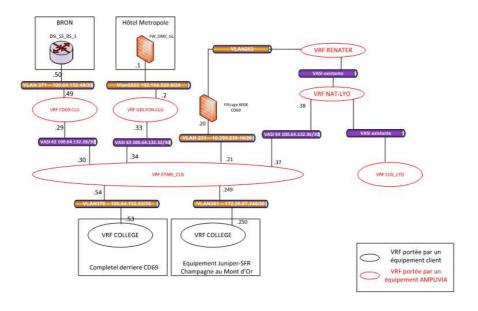


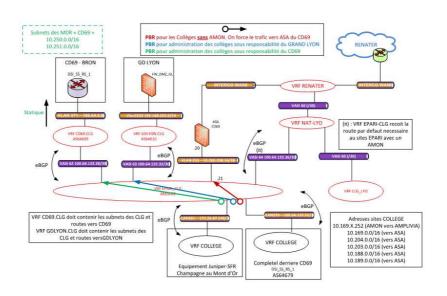




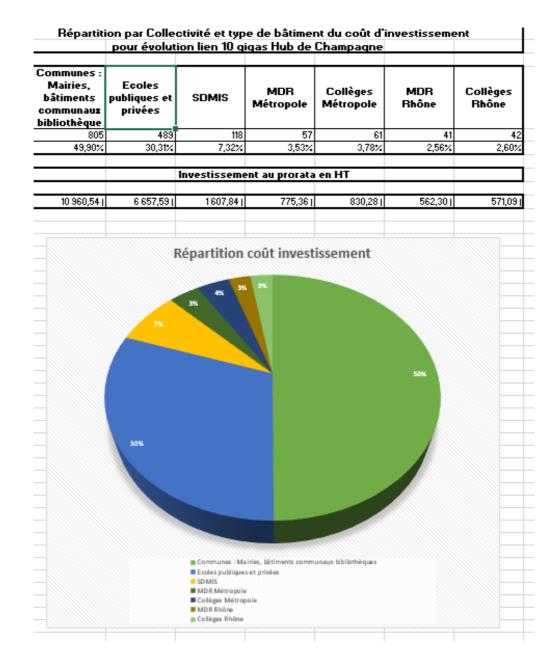








Un calcul de répartition des investissements au prorata de chaque collectivité et de ses liaisons actives a été réalisé pour prise en compte par l'EPARI.



Suivi des incidents sur Amplivia mettant en cause les connexions des bâtiments publics du réseau EPARI

La présence d'un point de liaison nouveau, AMPLIVIA, a entraîné pendant un certain temps quelques flottement dans la détermination des pannes sur le réseau. Les centres d'appels se sont vus interpelés pour des impossibilités de naviguer des sites raccordés, alors que leurs instruments de surveillance réseau ne détectaient aucun problème sur le modem câble qui restait visible. Il a fallu prendre en compte que la panne pouvait se trouver en aval chez AMPLIVIA.

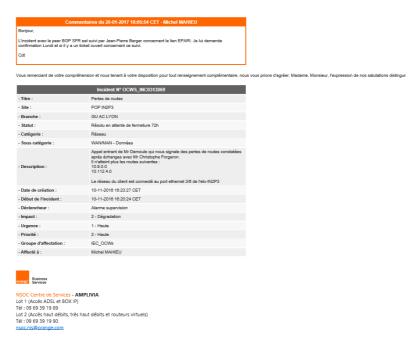
Pour ce faire L'EPARI a été accrédité comme intervenant dans le suivi des tickets de la HOTLINE d'OCWS, afin d'apporter des commentaires et de visionner le suivi des tickets de panne et s'est fait communiquer la grille d'appel des responsables de OCWS.



En 2017 ces contacts seront affinés ety les interlocuteurs déterminés en fonction des besoins réels après retour d'expérience.

Le suivi des tickets permet une annotation ou un commentaire intégré qui est communiqué à l'ensemble des intervenants pour information et échanges. A la fin de l'incident constaté par les équipes de OCWS une fermeture du ticket, avec relance en cas d'oubli est demandée au déclarant de la panne qui a 72 h pour le faire avant une fermeture automatique. Par ailleurs nous sommes toujours destinataires d'alertes par mail de notre centre d'appels EPARI, en cas de panne importante afin de réagir par voie directe auprès des responsables de gestion AMPLIVIA.

Exemple de ticket de panne :



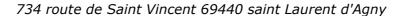
Suivi des demandes de travaux des collectivités, liées aux reprises, remises en état, déplacements de réseau, amélioration de service, etc.

Le suivi des discussions entre l'opérateur et les particuliers que les mairies adressent à l'EPARI, en matière de travaux, de demande de raccordement de particuliers, de panne ou de facturation. Les principaux points concernent : Les pannes non résolues dans un délai raisonnable, des abonnés désorientés qui s'adressent à leur mairie. Intervention à la demande des collectivités auprès de tous les opérateurs de Télécom.

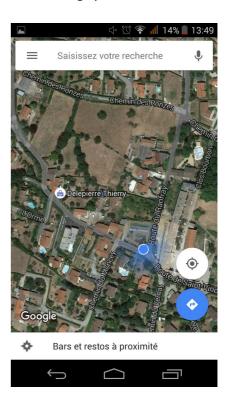
Exemples:

Demande de raccordement d'un habitant de St Laurent d'Agny :

La mairie de St Laurent d'Agny s'est adressée à l'EPARI pour demander le raccordement de l'un de ses administrés qui n'avait pu s'abonner alors que le service semblait présent. A la demande de l'EPARi un plan a été adressé, après communication de ce dernier au responsable technique local de l'opérateur, la possibilité de raccordement a été validée et la personne a pu s'abonner au service qu'elle attendait.

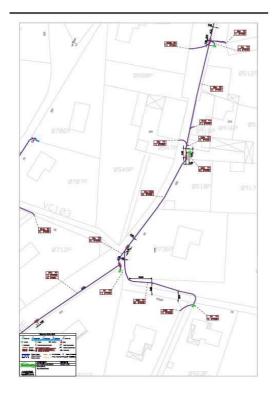


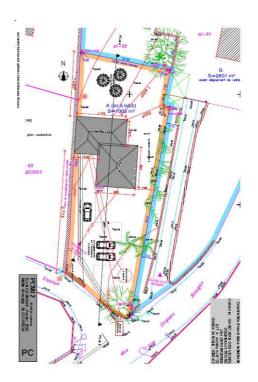




• Demande de raccordement de 2 habitants de St Jean des Vignes

Deux habitants de St Jean des Vignes au Lieu-dit PORRIERES, se sont rapprochés du SRDC afin que l'EPARI vérifie la possibilité pour eux de bénéficier de connexion THD par le réseau câblé de sa commune. Ils ont fourni des données géographiques qui ont permis l'étude de raccordabilité de leurs habitations par le responsable technique local de l'opérateur. Le coût de l'extension de réseau étant prohibitif pour une seule maison à chaque fois, l'information a été communiquée à ces messieurs qui ont décidé d'attendre l'arrivée de la fibre portée par le projet départemental.





• Demande de raccordement d'une habitante de Brignais

Relayée par la commune cette demande adressée à l'EPARI a fait l'objet d'une étude terrain par le responsable technique local de l'opérateur, l'opération a été chiffrée, l'étude a également déterminé le coût de desserte de 3 maisons du secteur, l'ensemble des critères a été soumis aux demandeurs pour décision.

Etude 4 bis





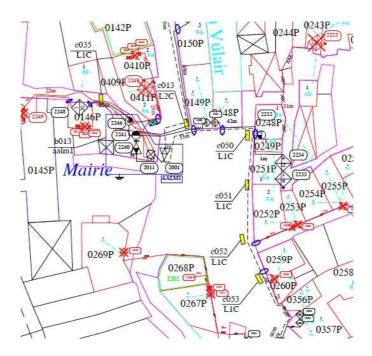
Panne ADSL secteur de Mornant

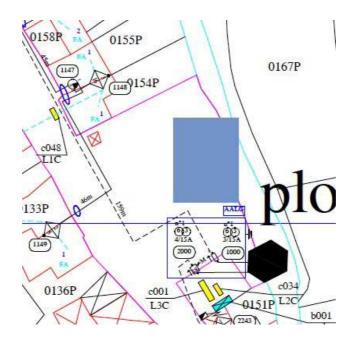
Tout le secteur au-delà de Brignais jusqu'à Mornant s'est vu coupé de tout service ADSL. Les plaintes sont venues nombreuses jusqu'aux élus municipaux et départementaux, notamment par les professionnels usant d'Internet très fortement (exemple gros cabinet d'huissiers à Mornant). En désespoir de cause les élus se sont tournés vers l'EPARI pour signaler la panne et obtenir des délais d'intervention. En s'appuyant sur son réseau de techniciens chez les opérateurs, l'EPARI a pu obtenir des réponses et rassurer les élus et utilisateurs sur la prise en compte de la panne par les opérateurs et indiquer un délai pour le rétablissement du service.

Demande d'extension de réseau à Courzieu pour réhabilitation et construction neuve

L'élu délégué ayant déjà obtenu de l'aide de l'EPARI pour trouver une solution pour des personnes qui ne pouvaient s'abonner alors que des logettes du réseau câblé sont implantées près de leur domicile, problème résolu depuis suite à notre intervention, a cette fois-ci demandé l'étude pour des extensions de réseau vers de nouvelles constructions des sites VELAIR et SEMCODA. L'EPARI s'est rapproché du responsable technique local, sur la base des plans fournis, qui a pris en charge l'étude pour un retour et chiffrage du coût de l'extension de réseau.

Site VELAIR





III- BÂTIMENTS PUBLICS

Raccordements des bâtiments publics à la demande des communes.

La méthode a été mise au point et affinée au cours du temps, elle est bien rodée et se décompose en 4 phases :

- Demande d'étude de raccordement faite par la commune à l'EPARI qui transmet au service de l'opérateur en charge de ce dossier.
- Prise de rendez-vous par une personne de ce service avec la commune pour visite des locaux, vérification de la présence du réseau à proximité et établissement du devis pour les travaux à effectuer.
- Transmission du devis à la commune pour acceptation (celle-ci le soumet souvent à l'EPARI pour appréciation du coût et aide éventuelle à la négociation si possible), puis validation de ce devis.
- Raccordement physique du bâtiment, pose du modem, à partir de cette étape la commune met en place les services qui lui conviennent, routeur pour création de réseau local etc. ceci se réalise dans un délai d'un à trois mois selon les travaux à entreprendre pour rendre le bâtiment effectivement raccordable.
 - Demande d'étude de raccordement à St SORLIN (commune nouvelle de CHABANIERE)

Afin d'anticiper la réunion des communes de St Maurice sur Dargoire, St Didier sous Riverie et St Sorlin pour devenir la commune nouvelle de Chabanière, St Sorlin a équipé son école et sa mairie du réseau EPARI. SP CONSULTING a suivi le déroulement du contact avec l'opérateur pour devis jusqu'au raccordement final. Rencontre avec le maire délégué pour questions sur la future téléphonie IP de la nouvelle commune.

 Demande de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon pour raccordement dans des délais très courts d'une piscine inaugurée sous deux semaines, oubli de demande préalable par les services communautaires. Contacté par les services de la CCVG qui n'avaient pas intégré les réseaux Internet dans leur nouvelle piscine située à Brignais, l'EPARI a lancé une procédure d'urgence auprès du service raccordement des bâtiments publics chez l'opérateur. La responsable s'est déplacée immédiatement afin d'établir le devis et le valider sans délai, le raccordement a pu se faire pour l'inauguration des lieux.

Demande d'étude de raccordement de bâtiments publics à Pierre Bénite La ville de Pierre Bénite, longtemps récalcitrante a fini par raccorder 2 écoles, Paul ELUARD et Paul LANGEVIN ainsi que le service communication de la Mairie à titre de test de fonctionnement. Devis établis par le service suivi de bâtiments publics de l'opérateur vérifiés par SP CONSULTING. Les services municipaux se disent satisfaits du service proposé et envisagent de demander à leurs élus d'autres raccordements de bâtiments publics.

• GARANTIE DE TEMPS DE RÉTABLISSEMENT EN CAS DE PANNE (G.T.R.)

Les bâtiments publics départementaux, métropolitains, du SDMIS et x des communes bénéficient de connexions gratuites, Internet et Intranet, via le réseau.

Cet accord a favorisé le développement d'usages tels que création de réseau DATA, téléphonie I.P., réseaux de vidéo protection, etc.

Pour garantir le bon fonctionnement de ces services, une GTR est contractualisée avec l'opérateur à 8 heures ouvrées. De même un centre d'appels propres aux collectivités a été mis en place et délégué à une société locale, joignable au téléphone 5/7j de 8 heures à 18 heures au **04 78 37 38 79**. Sa mission se décline en 4 paramètres :

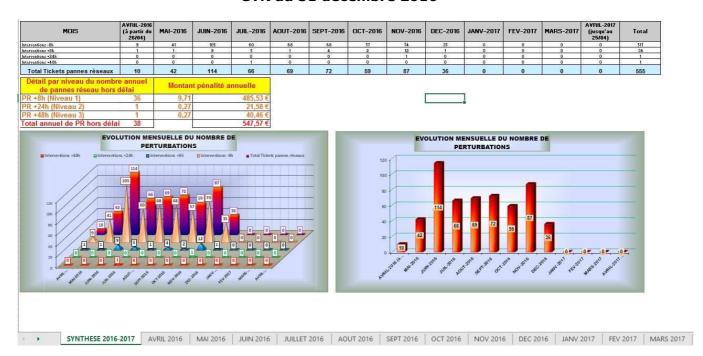
- 1 Diagnostic de la panne
- 2 Conseils de remise en route du matériel, modems et routeurs (ce qui résout environ 60 % des problèmes)
- 3 Ouverture et suivi d'un ticket de panne chez l'opérateur en cas d'incapacité à relancer le système.
- 4 Rapport mensuel sur le suivi des incidents.

Tableaux de synthèse du suivi de la GTR incluant les pénalités, arrêtés au 31 décembre 2016 (celle-ci étant contractuellement calculée du 26 avril au 25 avril de l'année suivante ci-dessous les 2 tableaux de synthèse de suivi à ce jour)

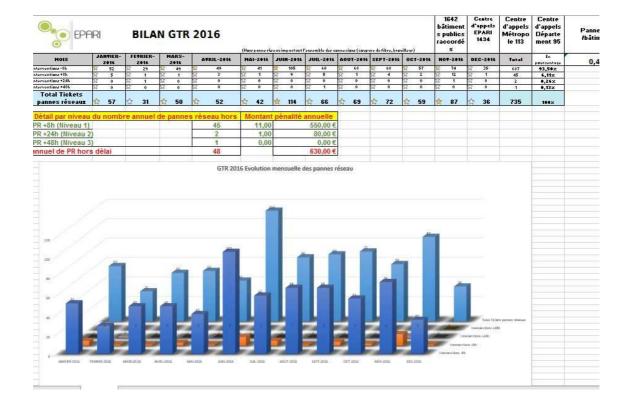
GTR au 25 avril 2016



GTR au 31 décembre 2016



Synthèse GTR ramenée à l'année civile pour 2016



- Au 31 décembre 2016, 1642 bâtiments publics utilisent gratuitement le réseau (ajustement du nombre compte-tenu de la fin de la distribution du réseau EPARI aux divers sites ERASME): mairies, écoles, bibliothèques, collèges, MDR, SDMIS, etc. La valeur de la prestation annuelle atteint les 4, 5 millions d'euros.
 - 1 685 incidents ont été déclarés dans l'année.

735 ont déclenché une intervention sur site (950 résolus à distance par le centre d'appels).

La garantie de temps de rétablissement enregistre un taux de résolution des pannes de 93,5 % à l'intérieur des huit heures ouvrées. Un pourcentage de 99,5 % des pannes est résolu dans les 24 h 00.

IV- DONNÉES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DU CONCESSIONNAIRE

Les données techniques et financières communiquées par le concessionnaire sont disponibles à l'adresse <u>www.rhone.fr/epari</u>, sous l'intitulé CRTF 2016.

V- SCHÉMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE(SDTAN)

L'EPARI, pour le compte des communes du Rhône du SRDC, est partenanire du Département en vue d'élaborer et mettre n œuvre le SDTAN. Un long travail d'études et de reflexion a abouti à la production du SDTAN, prévu à l'article 1425-2 du CGCT. Le SDTAN constitue le cadre référentiel des collectivités en matière d'aménagement numérique en très haut débit. Il est consultatble et téléchargeable à l'adresse suivante :

http://www.rhone.fr/developpement innovation/nouvelles technologies/tres haut debit

VI- ÉVOLUTION DES STATUTS DE L'EPARI

Selon l'article 5 de l'ordonnance n° 2014-1543 du 19 décembre 2014 portant diverses mesures relatives à la création de la Métropole de Lyon issue de la loi Maptam, la Métropole de Lyon est membre de droit de l'EPARI. Pour autant, la loi Maptam n'aborde pas la question de la future gouvernance de l'EPARI intégrant la Métropole de Lyon. Celle-ci relève d'un accord au sein de l'EPARI, avec la Métropole de Lyon, et d'une proposition de modification en conséquence des statuts de l'EPARI. Les discussions sont en cours entre l'EPARI et ses partenaires.

Daniel POMERET Président du SRDC